

- 1) **Ouverture de l'Assemblée**,
par Pierre Meynard, président
- 2) **Rapport moral et bilan de la 3^{ème} année de mandat du Conseil d'administration**,
par le président, avec le concours du Bureau de l'Association
- 3) **Rapport financier sur l'exercice 2011 - 2012, point sur l'exercice 2012 - 2013, budget 2013 - 2014**,
par Marie-Christine Labrousse, trésorière
- 4) **Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 - 2012**,
par Cyrille Brouard (Cabinet Mazars)
- 5) **Présentation du projet de modification du Règlement intérieur**,
par le président, avec le concours du Bureau de l'Association
- 6) **Discussion et vote des résolutions**,
- 7) **Vie de Sciences Po**,
par Frédéric Mion, Administrateur de la FNSP – Directeur de l'IEP de Paris
- 8) **Questions diverses**,
- 9) **Annonce des résultats de l'élection visant au renouvellement du Conseil d'administration**

RÉSOLUTIONS SOUMISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) L'Assemblée générale, après avoir entendu **le rapport moral, le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**, approuve :
 - le rapport moral
 - le rapport financier et les comptes de l'exercice 2011-2012 et
 - donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé
- 2) L'Assemblée générale vote selon la proposition du Conseil d'administration une affectation du résultat de **l'exercice 2011-2012** de la façon suivante :
 - 43 000€ en réserve affectée à **une réserve de financement** de la deuxième phase du site internet
 - 12 000€ en réserve affectée à **une réserve de financement** d'un tableau interactif
 - Le solde en report à nouveau, à savoir 18 365€
- 3) L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration de reprendre sur la réserve constituée par l'Assemblée générale du 14 novembre 2011, l'amortissement cumulé du site internet soit 15 951.27€
- 4) L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées prend acte de l'absence de convention et approuve, en tant que de besoin, le contenu dudit rapport
- 5) L'Assemblée générale approuve le projet de **budget** proposé par le Conseil d'administration pour l'exercice **2013-2014**
- 6) L'Assemblée générale approuve le nouveau Règlement intérieur proposé par le Conseil d'administration.

Dans le cadre de l'élection visant au renouvellement de son Conseil d'administration, l'Association des Sciences Po a décidé de confier à la société *Election-Europe* l'organisation du vote électronique, qui doit permettre aux adhérents de désigner leurs 24 représentants.

Quand voter ?

- par internet, à partir du mardi 10 septembre (9h) jusqu'au mardi 24 septembre 2013 (17h)
- ou directement à l'Association (26, rue Saint-Guillaume – 75007 Paris), le mardi 25 septembre 2013, de 9h à 18h.

Pourquoi voter ?

24 sièges d'administrateurs sont à pourvoir pour les trois prochaines années. Ils se répartissent entre deux collèges, dont voici le détail avec l'indication du nombre de candidats correspondants :

- Les promotions :

▪ Promotions 2009 et postérieures :	2 sièges	3 candidats
▪ Promotions 1994 à 2008 :	2 sièges	8 candidats
▪ Promotions 1974 à 1993 :	2 sièges	14 candidats
▪ Promotions antérieures à 1974 :	2 sièges	6 candidats
- Les groupes professionnels et sections régionales et internationales : 16 sièges 26 candidats

Chaque électeur devra voter pour l'ensemble des sièges à pourvoir.

Comment voter ?

1. Connectez-vous à partir du navigateur d'un ordinateur relié à internet à l'adresse suivante (attention à ne pas oublier le « s » à la fin de http) : <https://vote.election-europe.com/sciencespo-alumni>. Le site de vote est sécurisé.
2. Saisissez votre code **identifiant** (cf. courrier de Pierre Meynard ci-joint) et votre **mot de passe** (qui vous est adressé dans un courrier distinct par la société Election-Europe), puis cliquez sur le bouton ENTREE.
3. Le bulletin de vote électronique vous est présenté. Vous devez sélectionner au maximum 2 candidats par collège pour les candidatures individuelles au titre des promotions, et au maximum 16 candidats pour les candidatures proposées par les groupes et sections de l'Association.
4. Cliquez ensuite sur le bouton SOUMETTRE pour vous permettre de visualiser une synthèse de vos choix de vote.
5. Vérifiez votre bulletin de vote, puis cliquez sur le bouton VOTER pour le valider, ou revenez à l'écran précédent en cliquant sur le bouton RETOUR, si vous souhaitez modifier votre choix.
6. Après avoir cliqué sur le bouton VOTER, votre vote est définitivement enregistré et un accusé de réception s'affiche. Vous pouvez imprimer et conserver cet accusé de réception. Vous pourrez aussi le consulter en vous reconnectant sur le site, et ceci jusqu'à la clôture du vote par internet.
7. Si vous rencontrez un problème technique ou si vous avez égaré vos codes de vote, vous pouvez vous adresser à l'Association des Sciences-Po, par téléphone, au 01 45 48 40 40 ou par email : ag@sciences-po.asso.fr

**Bulletin-réponse
à renvoyer avant le 16 septembre 2013**

Nom et prénom : _____

N° d'adhérent(e) : _____

Promotion/section : _____

Je participerai à l'Assemblée générale du 25 septembre 2013 : OUI NON**Ou, le cas échéant, PROCURATION (à confier à un adhérent de l'Association à jour de sa cotisation)****Je ne participerai pas à l'Assemblée générale du 25 septembre 2013** et : Je donne pouvoir à _____

Ou

 Je donne pouvoir au Président de l'Association des Sciences-Po, Pierre Meynard,pour me **représenter** et **voter en mon nom** lors de **l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 25 septembre 2013 de l'Association des Sciences-Po.**

Le ___ / ___ / _____ « Bon pour pouvoir » (manuscrit)

Signature :

A retourner par courrier : Association des Sciences-Po - 26, rue Saint-Guillaume - 75007 Paris
Par fax : 01 45 44 20 27 / ou par email : ag2013@sciences-po.asso.fr